



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 117766

## Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la formation des orthophonistes qui n'a pas subi de réactualisation depuis une dizaine d'années alors même que le champ des compétences s'est élargi de manière significative. En effet, le dernier arrêté datant de 1997 renforçait le contenu de la formation mais ne permet plus de répondre aux nouvelles exigences (depuis 2002) en matière de prévention et de dépistage, de prise en charge précoce du nourrisson et du jeune enfant ou encore d'accompagnement de la personne âgée. Les soins dévolus aux orthophonistes concernent tous les âges de la vie et le programme initial de formation ne paraît ainsi plus adapté. Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes, ces derniers sont organisés en licence (3 ans), master (5 ans) et doctorat (8 ans), et alors que la formation des orthophonistes s'échelonne sur quatre années d'études, la reconnaissance de ce cursus universitaire se fait à bac+2. Il souhaite en conséquence connaître ses intentions en ce qui concerne la reconnaissance d'un cursus équivalent à un master, d'une part, et concernant la révision du programme de formation en adéquation avec les compétences actuelles, d'autre part.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Bapt](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117766

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 2007, page 1211